
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
A MONTBENOIT – LE 10 MARS 2018**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms M. FAIVRE, J.L. FELDER, Cl. POURCHET et Mme JUNOD qui sont excusés.

I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Les Comptes de Gestion qui ont été transmis par le Comptable sont en conformité avec les Comptes administratifs, Mme la Présidente rappelle qu'il convient de procéder au vote des Comptes administratifs et de procéder aux Affectations de résultat, le cas échéant.

Le Compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice antérieur. Ainsi, M. René JACQUET en qualité de Vice-Président procède à la mise au vote des Comptes s'agissant de l'exercice 2017

B.A. Déchets – O.M.		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2017	Fonctionnement	623 661.28 €	625 198.40 €	+ 1 537.12 €

		Dépenses	Recettes	Résultat global
Reports 2016	Fonctionnement	11 693.94 €		+ 13 231.06 €
Reprise BP 2018				+ 13 231.06 €

B.A. Assainissement		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2017	Fonctionnement	349 054.55 €	411 983.89 €	+ 62 929.34 €
	Investissement	137 481.00 €	106 592.57 €	- 30 388.43 €

		Dépenses	Recettes	Résultat global
Reports 2016	Fonctionnement		218 234.23 €	281 162.97 €
	Investissement	10 207.12 €		- 41 095.55 €

Budget principal		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2017	Fonctionnement	894 299.52 €	1 375 269.94 €	+ 480 970.32 €
	Investissement	2 338 281.72	1 851 746.72 €	- 486 535.00 €

		Dépenses	Recettes	Résultat global
Reports 2016	Fonctionnement	191 277.57 €		+ 672 247.89 €
	Investissement	668 740.25 €		+ 182 205.25 €

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les 3 Comptes Administratifs.

⇒ La concordance des Ecritures entre les Comptes de Gestion produits par le Comptable public et les Comptes produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

II – AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Pour poursuivre, Mme JOLIOT Rappelle à l'Assemblée qu'il convient de statuer sur l'Affectation des Résultats de l'Exercice antérieur, une fois les Comptes administratifs votés, afin de pouvoir intégrer ces derniers aux Budgets primitifs dès leur vote.

Cette procédure vise à combler les besoins d'investissement à partir des seuls résultats de fonctionnement de l'Exercice

❏ Budget-Annexe Déchets & O.M.

A défaut de section d'Investissement, Il n'y a pas lieu procéder à Affectation du Résultat.

❏ Budget-Annexe Assainissement

Il y a lieu de procéder à Affectation du résultat d'Exploitation 2016, comme suit :

Affectation complémentaire en réserve au C/ 1068 – RI : 41 095.55 €

Résultat reporté en Fonctionnement au c/ 002 – RF : 229 860.30 €

Résultat reporté en Investissement au C/ 001 – DI : 41 095.55 €

❏ Budget Principal

A défaut de Déficit de Fonctionnement avéré, Il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat.

III – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - EXERCICE 2018

Mme la Présidente procède à une présentation succincte des Budgets, dans la mesure où ces derniers correspondent pour partie aux Orientations Budgétaires, présentées en février dernier et reflètent un souci de Gestion maîtrisée, comme définie en début de mandat.

❏ Budget-Annexe Déchets & O.M.

D'un montant global de **667 331.06 € €**, ce dernier concerne la seule Section de Fonctionnement, en augmentation d'environ 8.5 % par rapport à l'an passé.

La structure de ce Budget est relativement simple, puisque les charges correspondent aux Appels de Fonds effectués par le SMCOM et les Recettes correspondent au Produit de la Redevance perçu auprès des Usagers.

Il convient de noter la poursuite de l'augmentation des tarifs pour faire face à une augmentation du coût de la prestation, à pondérer toutefois, puisqu'il existe de nombreux regroupements, ce qui réduit sensiblement les facturations.

❏ Budget-Annexe Assainissement

D'un montant global de **1 153 350.55 €**, ce dernier se décline ainsi :

- **Section de Fonctionnement : 636 735.30 €**

La structure du Budget n'est pas modifiée, dans la mesure où elle correspond aux charges générées par Stations d'Épuration de Ouhans, Gilley et Ville-du-Pont, au titre de la compétence Traitement des Eaux Usées, ainsi qu'à la participation à la STEP de Doubs, pour le compte de Arçon. Quelques dépenses complémentaires sont prévues pour améliorer le service : chaulage des terres, curages ...

Les Recettes correspondent essentiellement au Produit de la Redevance d'Assainissement intercommunale facturée aux usagers du Service : population domestique et Activités agroalimentaires confondues. Quant aux Primes d'Épuration, elles sont revues à la baisse ou ne sont pas versées du fait des procédures en cours.

▪ **Section d'Investissement : 516 615.25 €**

Cette Section intègre les premières dépenses liées aux chantiers d'Assainissement, des Stations d'Épuration de Ville-du-Pont et Arc-sous-Cicon, puisque les Maîtres d'œuvre préparent les Dossiers de Consultation des Entreprises, pour la fin de 1^o semestre.

La part d'Autofinancement dégagée à partir de la Section de Fonctionnement, s'élève à 238 090 €. Elle continue à se maintenir par rapport aux exercices précédents.

❏ **Budget principal**

D'un montant global de **1 563 390.25 €** ce dernier est présenté en suréquilibre pour la section de Fonctionnement et se décline ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement : 818 610.00 €**

Les Dépenses réelles liées aux frais de structure sont légèrement revues à la hausse et intègrent désormais les contributions aux différents Syndicats, soit 17 % des dépenses réelles.

S'agissant des Recettes, le mouvement de réduction semble se réduire, du fait de la stabilisation de la D.G.F. Les autres Recettes, y compris la Fiscalité ne varient que faiblement.

A noter et comme énoncé en 2017, L'Impact des Dotations aux Amortissements qui se trouve réduit, compte-tenu des écritures budgétaires de Reprise

Compte-tenu de la présentation du Budget en suréquilibre en terme de Fonctionnement, il importe de noter qu'il n'y a pas de Virement au profit de la Section d'Investissement. Néanmoins, la marge de manœuvre permettra d'abonder à d'éventuels projets en cours d'exercice.

▪ **Section d'Investissement : 532 379.00 €**

Parmi les priorités d'Investissement, figurent la poursuite des engagements financiers antérieurs : les Fonds de Concours à destination des Projets communaux, des crédits d'études pour la Recherche en Eau Potable et les travaux d'extension de la Piste de Biathlon à Arçon. Sur ce point, les Dossiers de demande sont déposés et seront complétés dès les résultats de la Consultation d'Entreprise.

Le Programme de Restauration de l'Abbaye est pour sa part inscrit au titre des Opérations pour compte de tiers, qui ont vocation à l'équilibre financier.

Mme la Présidente évoque en apartée deux projets à vocation économique qui pourraient se finaliser en cours d'exercice : la Création d'une Zone d'activités sur le territoire de Hauterive et l'extension de la Maison médicale de Gilley.

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets primitifs.

❏ **Vote de la Fiscalité Additionnelle**

Comme évoqué à l'occasion du Débat Préalable d'Orientation Budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter la Fiscalité locale.

Pour mémoire, les Bases évoluent de 1.2% dans le cadre de la Loi de Finances et le Produit escompté est arrêté à la somme de **303 208 €**

IV – CONTRATS DE TERRITOIRE

Mme la Présidente expose à l'Assemblée que dans le cadre du Dispositif contractuel des Contrats de Territoire avec le Département, il convient de désigner 4 représentants de la Communauté pour siéger au Comité de Programmation.

6 candidatures sont recensées, mais M. Jacques DEGRIBALDI retire sa candidature.

Résultats du Vote

M. Gilbert MARGUET : 21 voix

M. Gilbert BILLOT : 17 voix

M. Adrien PELLEGRINI : 17 voix

M. Alain GIRARDET : 15 voix

Mme Colette JACQUET : 13 voix